



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Poitiers



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 25 NOVEMBRE 2016

Affaire suivie par H. Desormes
PV2016.25.11
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

ADOPTÉ

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 17 novembre 2016, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le vendredi 25 novembre 2016.

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- Mme Elvire DIAZ, Professeure d'Université, UP,
- Mme Stéphanie VOLTEAU, Maître de Conférences, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Jacques BOUCHAND, Maître de Conférences, site ESPE de la Vienne, UP
- M Olivier LASSAGNE, PE, site ESPE de la Vienne UP
- M Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bruno DEFEVER, IGE, site ESPE de la Vienne, UP

Représentants des étudiants :

- Mlle Nayeli ALVARADO, M2 PE, site ESPE des Deux-Sèvres
- Mlle Juliette BERNARD GOURRIBON, M1, ESPE, Université de La Rochelle

Représentants de l'Université de Poitiers :

- Mme Camille HOCHEDÉZ, Assesseure pédagogie de Sciences Humaines et Arts
- Mme Sybille LAJUS, Assesseure pédagogie de Lettres et Langues

Personnalités extérieures :

- Mme Nicole PELLEGRIN, Adjointe au Directeur, ESENER
- M Laurent DESPORT, Doyen des IEN – Conseiller 1^{er} degré de Mme la rectrice
- M Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers
- M. Eric ESPERET, Président du CE
- M Patrick MOTILLON, Responsable formations MEEF – ULR
- Mme Valérie FAVIEZ-DECROIX, MGEN
- M François PROUST, MAIF

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, Responsable administratif de l'ESPE
- M Jean-Marie MESLIER, Directeur du site ESPE Charente
- Mme Hélène DESORMES, Responsable cellule d'appui au pilotage et à l'innovation de l'ESPE
- Mme Marie SOULISSE, Directrice du site ESPE Deux Sèvres
- M. David FEVIN, Directeur du site ESPE Vienne

Étaient représentés :

- Mme Sandrine DIEBOLT, procuration à Mme DIAZ)
- Mme Valérie NOUVIALE, procuration à Mme VOLTEAU
- M. Jean-Philippe BILLEY, procuration à M. COTTRON
- Mme Viviane LEMBERT, procuration à M HIMY
- M Frédéric ROUSSEAUX, procuration à M MOTILLON
- M Arnaud REVEL, procuration à M MOTILLON

Étaient excusés :

- Mme Manon PUJO, Etudiante en M2 PE

(voir liste des sigles en annexe)

Suite à l'élection des deux représentants du collège C (collège des autres enseignants et formateurs), le président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus, Madame Sandrine Diebolt, PRAG de Français et Monsieur Olivier Lassagne, PE.

1. Approbation du procès-verbal du CE du 28 septembre 2016

Nombre de votants : 25 (19 présents et 6 procurations)

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Proposition: ADOPTÉE

2. Informations diverses (présentées par M Cotttron)

▪ Rapport sur le suivi de la mise en place des ESPE

Pour la troisième année consécutive, l'inspection générale (Monique Ronzeau - IGAENR et Pierre Desbiolles – IGEN) a remis son rapport relatif au fonctionnement des ESPE et à la mise en œuvre de la refondation de la formation des enseignants pour l'année 2015-2016. Notre ESPE pourrait se reconnaître dans les nombreux points positifs de fonctionnement des ESPE au regard des missions de nos écoles, comme dans les quelques points où il y a matière à amélioration (par exemple une culture commune à partager entre 1^e et 2nd degré, une grande difficulté de former au sein des MEEF les PLP).

E Espéret précise l'intérêt de consulter régulièrement le site du bureau national des rapports publics en tant que source d'information sur des faits d'actualité, tels que ce rapport.

▪ COMUE Léonard de Vinci

Après l'université de la Rochelle, les universités de Tours et d'Orléans, l'Insa Centre Val de Loire ont acté leur retrait de la COMUE. Ce changement sera effectif au 1^{er} janvier 2018. La position de l'UP est de continuer à travailler au sein de cette COMUE limitée à l'université de Limoges, l'ISAE-ENSMA et l'UP, de maintenir les liens forts dans certains domaines avec Tours et Orléans, et de voir comment construire des partenariats avec les universités bordelaises et l'université de Pau.

S'agissant de l'ESPE, il a été réaffirmé lors de la dernière réunion du COSP tout l'intérêt de continuer le travail initié avec les ESPE de Limoges et Centre Val de Loire, particulièrement au niveau de la politique de recherche.

P Motillon s'interroge sur la contractualisation et la nécessité de tenir compte de la politique de l'université de Bordeaux.

M Cotttron répond que, bien évidemment, nous devons nouer des liens avec l'ESPE d'Aquitaine, qui connaît une situation difficile dans l'environnement bordelais.

E Diaz approuve cette nécessité de collaborer avec l'ESPE d'Aquitaine tout en restant prudents sur les partenariats à nouer.

J Bouchand demande si nous devons nous limiter à privilégier des relations avec l'ESPE de Limoges, compte tenu de la restriction du périmètre de la COMUE.

(voir liste des sigles en annexe)

M Cottron affirme qu'il est possible de continuer à travailler avec les universités Centre Val de Loire et Limoges mais aussi de s'inscrire dans une politique de la Nouvelle Aquitaine. A titre d'exemple, nous allons participer à l'appel à projets de la région sur des aspects recherche et pédagogiques avec des partenariats entre composantes de l'UP et de l'ULR (notamment sur le rôle d'ambassadeurs que pourraient tenir nos stagiaires pour l'orientation des lycéens dans le cadre de la problématique de continuum Bac -3 / Bac +3).

▪ Copil universités/académie

Un nouveau Comité de pilotage a été mis en place par la rectrice avec le directeur de l'ISAE-ENSMA et les Présidents de l'ULR et de l'UP.

Une première réunion s'est tenue ce lundi passé 21 novembre avec parmi les points à l'ordre du jour, l'ESPE. Le directeur de l'ESPE a été convié à ce Copil pour un échange pendant 1h avec la rectrice et les deux présidents, les principaux points abordés touchant à la future contractualisation, à la recherche, à la cohérence des stages en L3 et M1, à la connaissance inter-degrés.

S Volteau souhaite savoir si la question du continuum de formation en T1 et T2 a été abordée

M Cottron indique qu'effectivement une discussion a eu lieu sur ce sujet, contrairement à l'an dernier, l'ESPE sera associée à la construction du cahier des charges. Plus globalement, une réflexion est en cours sur la prise en compte des services des enseignants de l'ESPE dans la formation continue, il a aussi été envisagé une tarification spécifique pour les personnels en poste dans l'académie engagés dans une formation diplômante. Il ajoute qu'il a été évoqué l'idée d'envoyer les étudiants de M1 sur des lieux de stages dans des établissements innovants. Toutefois, ces terrains de stage n'étant pas forcément proches de l'ESPE, il faudra tenir compte de la distance pour déterminer les lieux, pour des questions pratiques mais aussi financières pour les étudiants.

O Himy indique qu'un catalogue des terrains innovants va être établi. Il ajoute qu'évidemment il sera tenu compte des conditions pratiques.

M Cottron a évoqué également une proposition faite au Copil suite à une discussion en commission pédagogique. Un collègue de la Rochelle avait rappelé la difficulté pour l'ULR de dispenser des enseignements de recherche dans le champ des sciences de l'éducation par absence d'enseignants de ces domaines et de laboratoires en SHSE. Une réponse qui pourrait être apportée serait une contribution des collègues de l'ESPE en poste à l'UP pour ces enseignements, toutefois nos enseignants chercheurs sont déjà en fort sur-service.

▪ Recherche : mise en lien besoins de terrain/compétences scientifiques

Un groupe de travail (pour l'ESPE : Victor Millogo, chargé recherche, Mario Cottron – pour le rectorat : Eric Barjolle, CARDIE et Olivier Himy, référent ESPE) se réunit le 6 décembre pour penser l'organisation de rencontres régulières entre acteurs du scolaire et membres des laboratoires de SHS en vue de mettre en lien des problématiques éducatives et des compétences scientifiques, en vue également d'assurer le suivi des relations coopératives ainsi construites. Il s'agit là d'une pré-configuration, à une échelle modeste, d'un dispositif de type ICE.

E Espéret rappelle le déroulement d'une procédure de type ICE et le rôle particulier « des passeurs » pour une mise en relation enseignant terrain et chercheur. L'idéal serait de trouver 3 à 4 personnes pour s'engager dans cette mission.

E Espéret approuve l'initiative prise à Poitiers, car dans le PIA3 qui, pour partie, vise l'extension des ICE, ceux qui auront déjà mis en place des expérimentations pourront constituer de meilleurs dossiers en réponse à l'appel à participation.

O Himy encourage ce projet initié par l'Académie et l'ESPE pour favoriser le transfert des avancées de la recherche en matière d'éducation mais aussi pour inciter chacun des acteurs du scolaire à adopter une posture plus réflexive. Il ajoute que des financements conséquents seront alloués au niveau du PIA3.

3. Précisions sur la rentrée 2016 : titularisation, effectifs, parcours adaptés (présentées par M Cottron)

▪ Titularisation des fonctionnaires stagiaires :

Total CRPE	259
Admis (y compris les admis après entretien)	231
Renouvellement	11
Refus définitif	5
Prolongation	12

	CAPES	CAPET	PLP	CPE	C.EPS
Total	247	12	38	10	36
Admis directement	216	11	33	9	31
Admis suite entretiens	6	.	1		.
Renouvellement	13	.	2		4
Refus définitif	.	1	1		
Prolongation	10	.	1	1	1
Démission	2	.	.	.	.

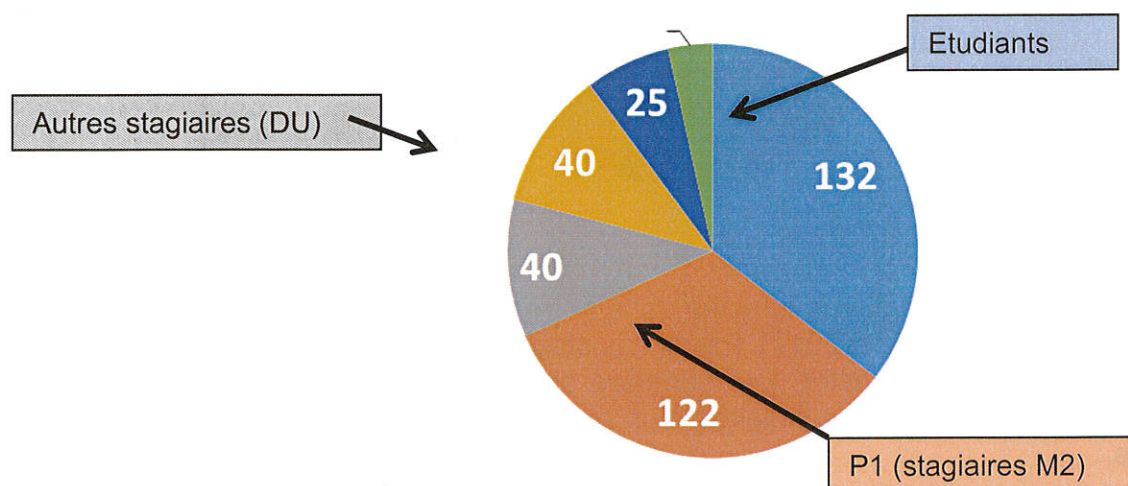
▪ Effectifs en MEEF 1^{er} degré

MEEF 1 ^{er} degré	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Parcours 2 ^{ème} année					
	M1		M2 non admis	Stagiaires 1/2 Tps				Stagiaires 1 Tps
			P2 et P3	P1	P4	P5	P6	P7
Tot Acad (16-17)	381	372	132	122	40	40	25	13
Tot Acad (16-17)	381	372	132	122	118			
Tot Acad (15-16)	377	369	101	153	115			

Nous observons une stabilité des effectifs, en 1^{ère} année comme en 2^{nde} année

(voir liste des sigles en annexe)

Les effectifs des professeurs stagiaires (parcours P1, P4, P5, P6 et P7) sont en diminution par rapport à l'année 2015-2016 en raison d'une liste complémentaire de lauréats au CRPE moindre que l'année passée. Cette baisse est compensée par une augmentation du nombre d'étudiants non admis (parcours P2 et P3) inscrits en M2. Cette augmentation d'étudiants non admis en M2 était attendue en raison d'un fort accroissement l'année passée d'étudiants intégrant notre M1.

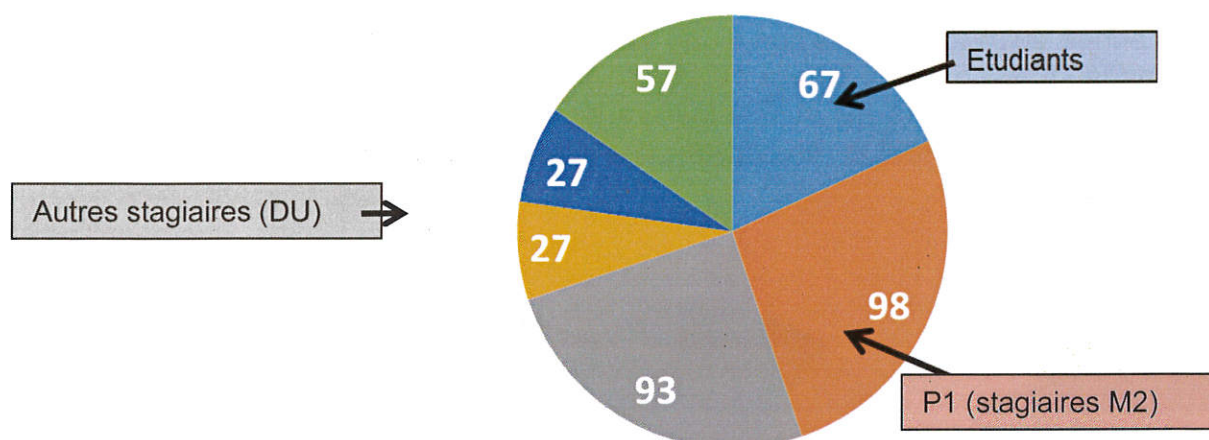


Nous avons ainsi en 2nde année trois cohortes de dimension très comparable, les étudiants non admis, les stagiaires devant valider le master MEEF et les stagiaires déjà titulaires d'un master ou dispensés de grade master.

▪ Effectifs en MEEF 2nd degré

MEEF 2 nd degré	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Parcours 2 ^{ème} année					
	M1		M2 non admis	Stagiaires 1/2 Tps				Stagiaires 1 Tps
			P2 et P3	P1	P4	P5	P6	P7
Tot Acad (16-17)	237	369	67	98	93	27	27	57
Tot Acad (16-17)	237	369	67	98	204			
Tot Acad (15-16)	204	458	90	125	243			

Nous observons une augmentation des effectifs en 1^{ère} année (+33 étudiants) et une baisse des effectifs de 2nde année (-89 étudiants ou stagiaires).



En 2nde année, le nombre de stagiaires affectés dans notre académie a fortement diminué (368 en 2015-2016 contre 302 pour 2016-2017). Parmi ces stagiaires, les 2/3 sont déjà titulaires d'un master ou dispensés de grade master. Les cohortes des stagiaires déjà titulaires du master MEEF (parcours P1) et des stagiaires titulaires d'un master autre (parcours P4) sont en effectif très comparables.

▪ Effectifs en MEEF Encadrement éducatif

MEEF Encadrement Educatif	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Parcours 2 ^{ème} année					
	M1		M2 non admis	Stagiaires 1/2 Tps				Stagiaires 1 Tps
			P2 et P3	P1	P4	P5	P6	P7
Tot Acad (16-17)	24	25	13	3	6	3	0	0
Tot Acad (16-17)	24	25	13	3	9			
Tot Acad (15-16)	21	22	11	2	9			

Nous observons dans ce master une légère augmentation des effectifs, tant en M1 qu'en 2^{ème} année.

▪ Effectifs en MEEF liés à l'enseignement

ESPE académie de Poitiers	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Parcours 2 ^{ème} année					
	M1		M2 non admis	Stagiaires 1/2 Tps				Stagiaires 1 Tps
			P2 et P3	P1	P4	P5	P6	P7
Tot Acad (16-17)	642	766	212	223	139	70	52	70
Tot Acad (16-17)	642	766	212	223	331			
Tot Acad (15-16)	602	849	202	280	367			

Nous observons globalement une augmentation dans les effectifs de 1^{ère} année et une diminution des effectifs de 2nd année. Ce constat est la conséquence des variations des effectifs du MEEF 2nd degré, alors que les MEEF 1^{er} degré et Encadrement éducatif présentent des effectifs stables sur ces deux années. Ces variations résultent d'un nombre de stagiaires affectés dans notre académie moindre.

▪ Effectifs des autres masters portés par l'ESPE

MEEF Pratiques et Ingénierie Pédagogique	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
	M1	M2
Tot Acad (16-17)	11	8
Tot Acad (15-16)	Master non ouvert	

Master EF Parcours IPHD	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
	M1	M2
Tot Acad (16-17)	23	15
Tot Acad (15-16)	18	16

Master Management Parc. M@DOS	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
	M1	M2
Tot Acad (16-17)	Non concerné	15
Tot Acad (15-16)	-	15

4. Contractualisation 2018-2022 (présenté par M Cottron)

▪ Note des présidents des deux instances de l'ESPE et du directeur :

Il est rappelé le processus de contractualisation 2018-2022, évalué par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) et les échéances de ce processus. La contractualisation comporte deux phases : une 1^{ère} phase de bilan et d'auto-évaluation des formations existantes (phase terminée avec comme livrables une auto-évaluation de chacune de nos formations et un dossier stratégique et politique) et une 2^{ème} phase d'élaboration et de proposition d'une nouvelle offre (livrables constitués de l'architecture de l'offre de formation à fournir à l'UP fin mai 2017 avec un 1^{er} projet d'architecture à fournir fin janvier 2017).

La contractualisation de fait sous forme d'accréditation par mentions, et non d'habilitation par spécialités comme par le passé, entre les établissements du supérieur et l'état. Cette accréditation ne repose pas sur l'analyse détaillée des maquettes de formation, mais sur la cohérence de la construction de l'offre au niveau académique, sur les démarches d'amélioration par rapport à l'existant, sur notre capacité à mettre en œuvre l'offre nouvelle. On a là une démarche analogue à celle pratiquée lors de la création de l'ESPE et de l'élaboration de notre dossier d'accréditation en 2013.

Notre réflexion, préalable à toute proposition d'architecture d'une offre de formation doit prendre en compte :

- Les axes stratégiques de nos universités (professionnalisation des étudiants, approche en termes de formation tout au long de la vie, promotion de la transformation pédagogique, réel adossement à la recherche, pilotage de l'offre de formation),

- Les avancées et les orientations du travail collaboratif entre l'académie et l'ESPE (les moyens de l'alternance intégrative, l'usage du numérique et la réflexion issue des activités de recherche pour une meilleure professionnalisation, la construction d'un continuum de formation).

C'est à partir de cet environnement (stratégies de nos universités, la concertation engagée avec l'académie, mais aussi les instructions et orientations ministérielles) que les présidents de nos deux instances (E Espéret pour le CE, D Gaonac'h pour le COSP) et le directeur de l'ESPE, ont décidé, comme ils s'y étaient engagés, de rédiger une note sur les enjeux de la formation et de sa mise en œuvre, qui doit contribuer à la réflexion de l'ensemble des acteurs partenaires de l'ESPE et doit amener à construire des propositions préalables à l'élaboration de notre nouvelle offre de formation. (*note en annexe du présent compte rendu*).

Les commissions consultatives de l'ESPE ont été destinataires de cette note, et ont pour mission de mettre en place tout groupe de travail nécessaire pour fournir des propositions sur les 5 axes de réflexion que comporte cette note. Ces propositions doivent envisager les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de chacun des 5 axes et les modalités d'évaluation de ces mises en œuvre et d'appréciation de leur efficacité.

▪ Etat de la réflexion engagée :

Un cadrage des formations de l'UP pour 2018 a été adopté par la CFVU, et est soumis ce 25 novembre en CA. Il reprend les axes stratégiques de l'établissement déjà présentés lors des précédents CE. Il est rappelé que l'architecture de l'offre de formation (objectifs, équipes pédagogiques, pilotage) est à élaborer avant le 1^{er} juin 2017. La définition du contenu et des maquettes n'est à travailler qu'à partir de septembre 2017.

Au niveau du CRIIP, des ingénieurs d'étude sont dédiés à l'appui des composantes pour contractualisation 2018. Un travail préalable est proposé avec les porteurs de mention, sur les compétences et leur traduction contribuant à structurer l'offre nouvelle (formation de 3 jours suivie par Marie Soulisse, responsable MEEF 1^{er} degré, David Févin, responsable site Poitiers, Christelle Potier, responsable scolarité de l'ESPE).

Au niveau de l'académie, les partenaires du rectorat contribuent à notre réflexion au sein des instances, des commissions consultatives. Ces partenaires développent aussi leur propre réflexion sur des problématiques plus spécifiques dans l'objectif de contribuer à la construction de la nouvelle offre (par ex, sur le climat scolaire, sur la culture commune 1^{er} /2nd degré, ..). L'ESPE participe à ces différents groupes de travail et est associée à la réflexion.

Nous indiquons la réflexion menée au niveau de l'ESPE par nos commissions consultatives à partir de cette note fixant les enjeux et les axes stratégiques à développer.

○ Commission pédagogique :

Un débat riche a eu lieu au sein de la commission. Il a été décidé de préciser certains des 5 axes de réflexion en y mentionnant les objectifs à atteindre :

- pour l'insertion du numérique, favoriser l'innovation pédagogique et contribuer au suivi des stagiaires
- pour l'adossement recherche, contribuer à un transfert vers le terrain
- pour la pluralité des équipes de formation, viser une culture commune.

La commission a choisi dans un 1^{er} temps de solliciter les départements de formation (départements disciplinaires et départements transversaux) pour faire des propositions sur chacun des 5 axes. Chaque département devra fournir pour le 20 décembre 3/4

propositions de mise en œuvre, 2 propositions d'évaluation de la mise en œuvre et 2 propositions d'évaluation des effets.

Dans sa séance du 9 janvier 2017, la commission pédagogique analysera les différentes contributions des départements et proposera une synthèse. Cette première synthèse sera discutée lors de la journée banalisée des départements de formation du 25 janvier pour restitution au COSP du 26 janvier.

- Commission scientifique :

Il a été décidé de réunir début janvier les responsables des 4 principaux laboratoires (CeRCA, FoRel, GRESCO, TECHNE) sur lesquels nos formations sont actuellement adossées pour examiner ces 5 axes de réflexion, et plus particulièrement celui dédié aux aspects scientifiques.

Il est par ailleurs précisé que la direction du CeRCA a adressé à l'ensemble des responsables d'un master adossé à ce laboratoire un questionnaire faisant un bilan de la réalité de cet adossement et faisant état des besoins d'une plus large part de l'engagement du laboratoire dans la formation. Le directeur de l'ESPE a informé le président de l'UP de l'intérêt de cet état des lieux qui contribuera à la construction d'un réel adossement entre laboratoires et masters. Le président a approuvé cette démarche innovante, et souhaite qu'elle se généralise au niveau des laboratoires de l'UP. Ce point sera aussi abordé lors de la réunion de janvier avec les responsables des laboratoires partenaires de l'ESPE.

- Commission des moyens :

Cette commission va se réunir avant fin 2016, examinera la construction du Budget de projet entre partenaire de l'ESPE et sera saisie de la note sur les enjeux. On peut penser que la commission traitera plus particulièrement deux points, celui relatif à la pluralité des équipes de formation et celui concernant le continuum de formation et la formation tout au long de la vie.

- Commission organisation de la mise en situation professionnelle :

Cette commission ne s'est pas encore réunie. Elle examinera dans les premières semaines de janvier la note sur les enjeux et la réflexion préalable à l'élaboration de l'offre de formation.

S Lajus demande si les responsables de parcours seront associés à ces travaux.

M Cottron répond que bien évidemment mais qu'aucune date n'est encore arrêtée pour partager la réflexion avec les collègues responsables des parcours des UFR.

S Volteau souhaite évoquer la question de la formation intégrée pour les stagiaires des parcours 4 et 6 qui sont mis en stage à mi-temps alors qu'ils n'ont pas eu dans leur cursus d'enseignement de pratique professionnelle. Elle suggère que le stage en responsabilité ne débute qu'en octobre au lieu de début septembre.

M Cottron répond qu'actuellement, les stagiaires sont dans une alternance filée à raison de 2,5 jours/semaine en école ou établissement. La suggestion faite est intéressante, pourrait être mise en œuvre avec une alternance massée, ce qui est envisageable en PE (en mettant 2 stagiaires sur un même support et permettant ainsi qu'un stagiaire déjà expérimenté soit mis devant la classe en tout début d'année scolaire laissant ainsi « son binôme » en formation massée à l'ESPE sur cette même période), mais non envisageable en PLC (il est très rare que 2 stagiaires soient sur un même support).

O Himy précise que pour le 1^{er} degré, l'alternance n'est pas organisée de la même manière sur les ESPE : on peut essayer de faire effectivement commencer l'année en stage aux P1 puisqu'ils ont déjà eu des stages et retarder un peu par la mise en stage des P4, P6 par ce dispositif. Pour le 2nd degré, dans tous les ESPE la situation est similaire : les stagiaires sont à mi-temps dès le mois de septembre c'est imposé par le MENESR.

M Cottron précise toutefois qu'il faudra tenir compte de l'affectation par classement.

P Motillon suggère de réfléchir sur la mise en place de la formation dès le mois de juillet pour ces publics afin qu'ils soient préparés à leur entrée en classe à la rentrée scolaire.

O Himy indique que l'affectation n'est pas toujours connue en juillet, de plus, il sera possible d'inviter les stagiaires à venir aux cours de juillet sans caractère obligatoire puisque leur affectation est en septembre.

N Alvarado pense que cette proposition serait profitable aux stagiaires.

E Espéret rappelle que cette phase de contractualisation est très importante pour l'ESPE car ce n'est pas simplement un renouvellement mais un ancrage après la création des ESPE qu'il faut renforcer.

O Himy indique qu'il faut intégrer une réflexion sur les parcours scolaires (santé, citoyens, avenir, etc..)

M Cottron ajoute, en complément de son intervention, que le cadrage de l'UP définit pour les masters « classiques » un volume de 750h dont 100h de modalités pédagogiques innovantes et qu'en Licence ces volumes sont respectivement de 1500h dont 1200h de présentiel.

P Péaud souhaite apporter quelques précisions sur la 4^{ème} mention PIF et notamment les liens qui vont être tissés avec le parcours IPHD pour le nouveau contrat. Un travail est mené d'une part, sur l'accompagnement, le tutorat et le conseil vers les personnes en difficultés ou handicapées et part ailleurs, les activités de formation d'adultes (pour des personnels hors éducation nationale) notamment les accompagnements individuels ou collectifs en particulier l'autoformation. La 4^{ème} mention permettra de proposer un ensemble de parcours qui déclineront la notion d'accompagnement et de conseil dans la formation d'adultes.

S Lajus indique que la composante Lettres et Langues a utilisé plutôt la formulation « enseignements non traditionnels » et « autres formats » plutôt que la notion « présentiel » ou « non présentiel » plus restrictive. D'autre part, elle ajoute que, concernant la pre-pro en L2 en cursus de Lettres et Langues, les étudiants choisissent entre du renforcement disciplinaire, une poursuite d'une nouvelle discipline commencée en L1 ou métiers de l'enseignement. Sur cette dernière option, des enseignements mutualisés sont organisés avec d'autres composantes, c'est le cas entre SHA et L&L. L'idée pour le nouveau contrat serait de travailler de manière beaucoup plus aboutie sur ces mutualisations.

M Cottron précise que des discussions ont été engagées avec E Caratini (membre du COSP).

E Diaz demande si un cadrage sur le volume horaire du Master.

M Cottron répond que pour l'instant les seules informations connues sont (comprenant les 100H d'enseignement avec des modalités innovantes)

- Un volume de 750h pour un MEEF monodisciplinaire
- Un volume de 850h pour un MEEF pluridisciplinaire (PE, physique chimie, SVT, EPS, mathématiques/sciences physiques, lettres/histoire)

J Bouchand souligne l'importance de mettre en avant les spécificités de l'ESPE reflétant ses orientations propres, notamment sur les métiers de l'accompagnement, mais également sur les

moyens dont on dispose en matière de formation sur la grande difficulté et le handicap. Il y a, à l'ESPE site de Niort : un master IPHD et un partenariat avec l'Académie sur les formations CAPA-SH et 2 CA-SH qui fonctionnent bien, il est important de les valoriser dans le dossier.

M Cottron précise que cette formation aux certifications liées aux élèves en situation d'handicap est au niveau national en cours de rénovation.

O Himy souligne l'importance de trouver des voies pour les non-admis au concours telles que celles évoquées.

M Cottron rappelle que le taux d'insertion des étudiants est une priorité pour l'université : 75% des étudiants doivent avoir trouvé un emploi dans les 3 ans suivant leur diplomation.

5. Actualisation des membres du CE siégeant dans les commissions consultatives (présenté par M Cottron)

Les commissions consultatives de l'ESPE ont été construites avec la présence de membres du CE et de membres du COSP, pour contribuer à un meilleur transfert des informations entre commissions consultatives et nos deux instances statutaires. S'agissant de représentants du CE, les membres désignés doivent être choisis parmi les membres élus du CE (principe défini dans le règlement intérieur).

Suite aux changements intervenus dans la composition des membres du CE, il nous faut compléter certaines de ces commissions consultatives, la commission pédagogique et la commission organisation de la mise en situation professionnelle

- Commission pédagogique

Il y a 3 représentants du CE, 2 postes sont à pourvoir. Initialement, les 2 places laissées vacantes étaient occupées par un enseignant (Bertrand Lebot) et par une étudiante (Anaïs Hasnaoui)

- Commission organisation de la mise en situation professionnelle

Il y a 2 représentants du CE, 1 poste est à pourvoir. Initialement, la place laissée vacante était occupée par un étudiant (Clément Lenormand)

Le Conseil d'Ecole doit se prononcer sur la proposition de nominations de :

- **Juliette Bernard et Olivier Lassagne à la Commission Pédagogique**
- **Nayeli Alvarado à la Commission organisation de la mise en situation professionnelle**

Nombre de votants : 25 (19 présents et 6 procurations)

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prenant pas part au vote : 0

Proposition: ADOPTÉE

6. Questions diverses

N Alvarado informe le Conseil des différentes questions et remarques des étudiants : (*E Espéret rappelle qu'il est important d'envoyer les questions au préalable, permettant de rechercher tout élément utile aux réponses à apporter*)

- Les étudiants du MEEF 1^{er} degré regrettent le manque de formation didactique dans les disciplines autres que mathématiques et français.

- D'autre part, ils demandent des interventions d'enseignants de terrain (PEMF, inspecteurs), pour les activités transversales (le vivre ensemble, la discipline, etc.).
- En M2, un accompagnement mixte élargi avec un interlocuteur de terrain dans l'établissement, comparable à ce qui se passe en M1 (un MAT) serait souhaitable, actuellement le tuteur n'est pas forcément dans l'établissement où se déroule le stage.
- Une forte demande de formation de la part des stagiaires M2 sur la direction d'école, la SEGPA et le travail en IME est constatée parmi les étudiants de MEEF 1^{er} degré.

M Cottron répond qu'il est difficile d'ajouter de nouveaux cours dans la maquette, mais il peut être envisageable d'organiser des cours en juin pour le 1^e et 2nd degré.

L Desport indique qu'il serait intéressant d'intervenir sur l'ASH. D'autre part, les professeurs stagiaires sont souvent demandeurs de plus de temps de stage en juin puisqu'ils n'ont pas cours à l'ESPE.

E Espéret propose que la commission pédagogique réfléchisse à ces propositions.

O Himy suggère de travailler aussi sur le cycle 3 en associant les stagiaires du 1^{er} et 2nd degré, avec des visites en établissement.

M Cottron énonce toutefois la difficulté liée au calendrier universitaire qui ne permet pas de décaler les sessions d'examen.

S Volteau suggère, par rapport à la demande d'avoir plus d'enseignants-terrain dans la formation, des co-animations et un travail en équipe plurielle.

P Motillon propose des thématiques telles que la gestion de la voix, le jeu théâtral, la posture de l'enseignant, l'éducation à la santé, etc. Toutefois, il faut rappeler que les enseignants sont souvent en jury de soutenance, en préparation de la rentrée, etc.

V Faviez-Decroix rappelle qu'il existe déjà des cours de ce type sur Niort notamment la gestion de la voix.

N Alvarado relaye plusieurs suggestions concernant la communication étudiants:

- La création d'un outil numérique commun aux étudiants des différents sites de type blog ou boîte mël afin qu'ils puissent se contacter plus facilement et de manière collective.
- La diffusion des chiffres concernant les démissions, renouvellements
- L'impression des programmes des cycles 2,3 et 4 pour les étudiants.
- La présentation des travaux de recherche des enseignants chercheurs lors des séminaires.

Réponses de M Cottron :

- 1^{ère} question : cela peut être étudié, prendre contact avec le service informatique
- 2^{ème} question : les chiffres seront fournis dans le PV du CE qui sera mis en ligne sur le site dès adoption. O Himy ajoute qu'une réunion avec les syndicats a eu lieu sur ces thématiques.
- 3^{ème} question : à l'ère du numérique, il n'est pas concevable d'imprimer un document de plusieurs centaines de pages pour chaque étudiant.

A la 4^{ème} question, S Volteau répond que les travaux ont été présentés sur le site de Poitiers. Elle informe, par ailleurs, qu'une rencontre, lors de la manifestation « Albums en fête », entre les étudiantes de l'école d'orthophonie et les étudiants de l'ESPE est envisagée pour traiter de problématiques communes qu'il sera intéressant de partager.

M Cottron annonce une rencontre en juin entre les étudiants DUMI (centre de formation de musiciens intervenants) et les stagiaires 1^{er} degré sur le site de ...

La séance prend fin à 16h45.

Le prochain CE du 6 février 2017 sera consacré principalement au budget de projet.

Le Président de séance
Eric ESPERET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Esperet', with a stylized flourish at the end.

Le Directeur de l'ESPE
Mario COTTRON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Cottron', with a long horizontal stroke at the end.

La secrétaire de séance
Hélène DESORMES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Desormes', with a large, complex loop at the beginning.

Le contrat quinquennal 2018-2022 est un enjeu fort pour les deux universités de notre académie. C'est aussi pour l'ESPE, après seulement trois années d'existence, l'opportunité d'examiner tous les leviers qui conduiraient à repenser l'offre construite en 2013 pour mieux répondre aux différentes missions confiées aux ESPE par la loi « Refondation de l'école de la République ».

Les commissions consultatives mises en place à l'ESPE, comme les deux instances statutaires, sont les structures qui doivent mener une réflexion approfondie sur plusieurs aspects visant à rendre plus pertinente notre offre de formation. La composition de ces commissions et instances, qui comprend des représentants de l'ensemble des partenaires à l'origine de la création de l'ESPE, doit favoriser cette réflexion globale. L'élaboration de la nouvelle offre de formation, qui émanera des différentes équipes pédagogiques des mentions masters MEEF, devra s'appuyer sur les travaux de ces commissions consultatives par un travail conjoint.

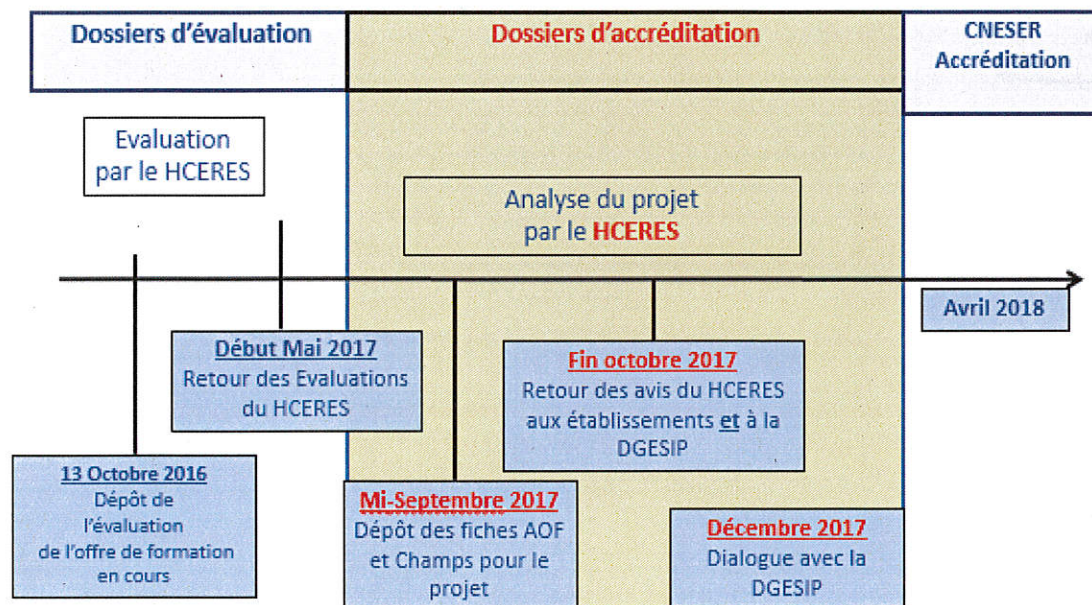
Le président du Conseil d'école, le président du Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique et le directeur de l'ESPE ont souhaité fournir à chacune des commissions consultatives de l'ESPE les éléments ci-dessous.

Calendrier

Les universités de Poitiers et de La Rochelle appartiennent à la vague C pour la contractualisation avec le MENESR (nouveau contrat 2018-2022).

Cette évaluation par l'HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) comporte deux phases :

1. une phase de bilan et d'auto-évaluation des formations existantes (Dossiers d'évaluation)
2. une phase d'élaboration et de proposition d'une nouvelle offre (Dossiers d'accréditation)



Nous sommes actuellement en fin de première phase. Les dossiers d'autoévaluation des MEEF ont été adressés par l'UP le 13 octobre, un retour est attendu début mai 2017

Concernant les propositions de nouvelles offres et pour répondre au calendrier de l'HCERES, l'UP a mis en place le calendrier suivant. La remontée par les composantes des projets de l'offre de formation se fera sous la forme de **trois livrables** entre janvier 2017 et juin 2017 :

1. **fin janvier 2017** - Projet d'architecture de la nouvelle offre de formation avec indication de l'équipe pédagogique
2. **fin mars 2017** - Finalisation de l'architecture de la nouvelle offre de formation
3. **1^{er} juin 2017** - Remontée de fiches dédiées à l'architecture de l'offre de formation : description du projet de mention, description du contenu et de l'organisation de la formation, les modalités de pilotage, de l'articulation de la formation

Réflexion pour la construction de l'offre

En novembre 2015, le COSP avait transmis aux 4 commissions consultatives de l'ESPE un texte invitant à engager un travail de réflexion sur les enjeux et priorités quant aux choix stratégiques de l'ESPE en vue du prochain contrat quadriennal.

Au regard des axes stratégiques que l'UP finalise pour ce contrat quinquennal, et en prenant en compte les priorités nationales affichées par le ministère concernant les ESPE, il est possible de préciser quelques axes forts qui doivent nourrir la construction de la nouvelle offre des MEEF :

- *l'insertion du numérique dans la pratique propre des formateurs de l'ESPE,*
- *l'ouverture plus grande des parcours du MEEF PIF (vers les collectivités et entreprises),*
- *l'adossment à la recherche qui doit se traduire par une insertion plus forte de thématiques des laboratoires partenaires (mémoires),*
- *la réelle pluralité des équipes de formation,*
- *l'orientation FTLV: une part plus active de l'ESPE dans la construction du PAF et l'intégration d'actions du PAF dans des filières de formation initiale.*

Propositions préalables à la construction de l'offre

Les attendus du dossier d'accréditation concernent la qualité de l'offre de formation de l'université et sa cohérence, la capacité de l'université à mettre en œuvre cette offre de formation dans une démarche d'amélioration continue sur les plans pédagogique, organisationnel et financier. Il n'est donc nullement question de construire un contenu précis de chaque mention. La procédure d'accréditation, ne vise en rien à examiner le détail des maquettes, mais à proposer une architecture de formation.

En amont du travail d'élaboration de l'architecture de formation, il convient de s'interroger sur les cinq axes forts précédemment définis, et d'apporter pour chacun de ces axes des propositions sur :

- *les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif*
- *les moyens d'évaluation de sa mise en œuvre et les moyens d'évaluation de ses effets.*

Les commissions consultatives pourront mettre en place tout groupe de travail ou d'acteurs des équipes pédagogiques, qui pourrait contribuer à ces propositions.

Ces commissions consultatives fourniront courant janvier 2017 une série de propositions. Cette démarche est préalable à la construction même de l'offre puisqu'elle conditionne les contraintes de sa mise en œuvre.

